



Votre sécurité, c'est NOTRE métier

CBHSécurité

Conseil & distribution d'EPI

Vérification périodique d'EPI

Formation à l'utilisation d'EPI

Intégration sur sites d'EPI



Tél: 02 32 94 90 10 www.cbhs.fr

PROTECTION ANTICHUTE



Normes & directives Européennes

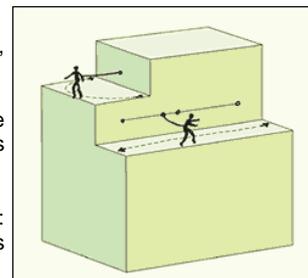
Principes de travail en hauteur Hiérarchie des risques



Le premier facteur de sécurité pour les systèmes de travail, quelle que soit leur position hiérarchique, est une équipe de travail qualifiée et correctement formée.

Au sommet de la hiérarchie figure la mise en place d'une voie d'accès fixe et permanente, comme une passerelle ou un tunnel. Cette solution est à retenir pour les sites particulièrement fréquentés, auxquels des travailleurs doivent régulièrement accéder à des fins de maintenance périodique.

Au deuxième rang de la hiérarchie figure l'installation de plates-formes provisoires de travail, à savoir : échafaudages (qui génèrent leurs propres risques lors de leur construction), berceaux, plates-formes mobiles, etc.



Retenue

"Technique avec EPI visant à empêcher d'évoluer dans une zone présentant des risques de chute"



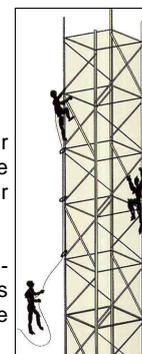
Maitien au travail

"Technique avec EPI en tension visant à prévenir les chutes des travailleurs"

Il convient de tenir compte de certains facteurs, tels que la durée et la nature de la tâche à exécuter, pour évaluer la faisabilité et la rentabilité d'une structure provisoire. Si les aspects techniques de la construction d'un échafaudage sont certes rigoureux, ces différentes méthodes d'accès n'exigent quant à elles qu'une formation minimale.

Si aucune des options susmentionnées ne se révèle possible, alors il convient d'employer un équipement individuel de suspension et d'appliquer les techniques de maintien au travail.

Le premier des paramètres à considérer, en ce cas, est le degré de facilité avec lequel la tâche peut être exécutée depuis un équipement de suspension.



Antichute

"Technique avec EPI visant à stopper une chute"

Plusieurs techniques peuvent être employées en parallèle, par exemple en procédant comme suit: un monteur d'échafaudages formé aux techniques d'accès érige une mini plate-forme sur le lieu de travail, à laquelle le travailleur accède au moyen d'un équipement individuel de suspension, puis les travaux sont exécutés à partir d'une plate-forme stable, avec un système d'assurance.

Au bas de la hiérarchie figure l'emploi d'équipement antichute, qui sert à stopper une chute. Il est souvent difficile, en l'occurrence, de prévoir avec précision le niveau des risques encourus par le travailleur durant toutes les phases de l'opération. Les conséquences d'une chute dépendent fortement de l'emplacement de cette chute, des éventuelles obstructions rencontrées pendant la chute et les ressources des équipes de secours.



Un dispositif de protection individuelle antichute est constitué de plusieurs éléments indispensables et chacun de ces éléments doit répondre à une norme spécifique.

- Dispositif de préhension du corps (muni d'un ou plusieurs points d'accrochage)
- Liaison entre ce dispositif et un point d'ancrage
- Dispositif d'ancrage (point d'ancrage et ancre structurelle)

Préhension du corps

C'est le harnais de sécurité, système de préhension du corps destiné à arrêter les chutes et qui s'adapte directement sur la personne.

Ce système peut être formé de différents éléments sangles, boucleries, etc...

Un harnais est constitué au minimum d'un point d'amarrage (ou point d'accrochage) assurant le lien avec une longe.

Cette partie est couverte par la norme EN361 : " Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur Harnais d'antichute ".

Le harnais peut également être constitué avec une ceinture (dispositif de préhension du corps entourant le corps à la taille).

Les ceintures sont couvertes par la norme EN358 : Equipement de protection individuelle de maintien au travail et de prévention des chutes de hauteur :

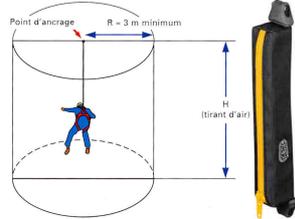
"Ceintures de maintien au travail et de retenue et longes de maintien au travail ". Les ceintures peuvent également être utilisées comme ceintures de maintien au travail et de retenue, constituées avec une longe (dans ce cas ce matériel n'assure pas la fonction antichute).

La liaison antichute (élément de connexion)

C'est le lien entre la personne - le harnais - et le point d'ancrage.

Il s'agit des longes qui peuvent être en corde, en fibres synthétiques, en câble métallique, en sangle ou en chaîne. Longueur maximum = 2 mètres. Cette partie est couverte par la norme EN354 "Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur : Longes" (les longes en matériau textile, doivent résister à une force d'au moins 22 kN sans déchirement ni rupture). Ces éléments peuvent être constitués avec un absorbeur d'énergie; l'absorbeur d'énergie permet d'amortir le choc en cas de chute. Cet élément est couvert par la norme EN355 "Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur : Absorbeurs d'énergie". (dans ce cas tenir compte du tirant d'air).





L'utilisation d'un absorbeur d'énergie intégré à une longe implique que l'environnement du poste de travail soit libre de tout obstacle afin d'éviter les risques de blessures lors d'une chute.

L'absorbeur est constitué d'une sangle pliée et cousue enfermée dans un emballage. En cas de choc, les coutures et l'emballage se déchire et la sangle se déplie limitant la force de freinage à un niveau non lésionnel.

La liaison antichute est équipée d'un connecteur permettant de la relier à la fois au harnais (point d'amarrage) et au point d'ancrage.

Les connecteurs peuvent être directement fabriqués avec la longe et/ou avec l'absorbeur d'énergie ou vendu séparément et adaptable par un mousqueton à vis.

Les connecteurs sont couverts par la norme EN362 "Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur : Connecteurs".

Les connecteurs en fer ou en acier doivent être protégés contre la corrosion. Ils doivent résister à une force d'au moins 15 kN sans rupture (résistance statique).

Dispositif d'ancrage

Ancre structurelle - dispositif d'ancrage - point d'ancrage - EPI

Ancre structurelle - EPI

- Ancre structurelle

C'est le point de fixation sur une structure : "Un (ou plusieurs) élément(s) fixé(s) durablement sur une structure, auquel (auxquels) il est possible d'attacher un dispositif d'ancrage ou un équipement de protection individuelle" (EN795 : 1996)

- Dispositif d'ancrage

"Elément ou série d'éléments ou de composants comportant un point d'ancrage ou des points d'ancrage" (EN795 : 1996)

- Point d'ancrage

"Elément auquel un équipement de protection individuelle peut être attaché après installation du dispositif d'ancrage". (EN795 : 1996).

Le dispositif d'ancrage est couvert par la norme EN795 "Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur : Dispositif d'ancrage".

Différentes classes sont définies dans la norme suivant le type d'ancrage.

- Classe A1

Dispositifs d'ancrage destinés à être fixés sur des surfaces verticales, horizontales et inclinées (EPI)

- Classe A2

Dispositifs d'ancrage destinés à être fixés sur des toits inclinés (EPI)

- Classe B

Dispositifs d'ancrage provisoires, transportables (EPI)

- Classe C

Dispositifs d'ancrage équipés de supports d'assurage flexibles horizontaux (non EPI)

- Classe D

Horizontaux (EPI)

- Classe E

Ancre à corps mort (EPI)

Des supports d'assurage peuvent exister entre les ancrages:

- rail d'assurage ou l'on peut rattacher un EPI

- support d'assurage flexible ou l'on peut rattacher un EPI

Points importants

Les systèmes antichute sont régis par la directive européenne 89/686/CEE concernant les équipements de protection individuelle (EPI).

- Ces produits sont référencés comme des EPI de classe 3 : risques irréversibles.

- Conformément à cette classification, tout fabricant doit disposer:

. d'un certificat d'examen CE de type

. d'un système de contrôle de la production conformément à l'article 11 de la Directive. Ce contrôle est effectué par un laboratoire notifiée par la communauté européenne.

- Contrôle annuel: conformément aux normes européennes toute utilisateur doit vérifier au minimum une fois par an tous les éléments du dispositif antichute.

Toutefois il est demandé toujours aux utilisateurs de vérifier scrupuleusement tous les équipements de protection individuelle **avant chaque utilisation.**

La vérification doit être effectuée par une personne qualifiée et compétente.

On vérifiera tout particulièrement l'état des coutures (afin de faciliter la vérification des harnais, et conformément à la norme EN361, les fils de couture doivent être fabriqués de couleur différente que les sangles) et des cordes, l'état des connecteurs. Tout produit endommagé doit impérativement être remplacé.

Les contrôles doivent être enregistrés par écrit sur une fiche que l'on conservera avec le produit.

Le bon arrimage ainsi que la solidité des points d'ancrage et des supports d'assurage doivent faire l'objet d'une attention constante.

- Mode d'emploi, marquage et emballage

Des instructions écrites doivent être fournies avec chaque système (recommandations, entretien, mise en place de l'équipement, ajustement, plan de secours etc...).

Ces instructions doivent être lues avec attention et respectées avant toute utilisation de l'équipement.

Chaque système doit être marqué (année de fabrication - deux derniers chiffres - nom, marque commerciale, numéro de lot...).

